

ACTIVATION DU NOUVEL ESPACE PROFESSIONNEL

Qui est concerné ?

Les professionnels de santé
(avec un numéro RPPS ou ADELI) ayant créé un
compte sur www.mondpc.fr

Je me connecte sur le nouvel espace
<https://www.agencedpc.fr/professionnel/>
avec mes identifiant et mot de passe habituels

Que dois-je faire ?

Vérifier les informations qui s'affichent, (tous
les champs pré-remplis sont non
modifiables car correspondant à votre
situation dans l'annuaire santé de l'ANS) et compléter
toutes les informations manquantes (spécialité, date
de début, de fin et lieu d'exercice, Finess,
adresse professionnelle, etc.)

Mes informations pré-remplies
sont conformes :
je passe à l'étape suivante

Mes informations pré-remplies
ne sont pas conformes :
je contacte mon ordre ou mon
ARS pour actualiser mes données

Et après ?

Compléter votre document de traçabilité
Rendez-vous sur : www.mondpc.fr
pour vous inscrire

Pour plus de sécurité,
je modifie mon mot de
passe

En fonction de mon mode
d'exercice, j'actualise
mon IBAN et le fichier pdf
de mon Rib

Je reviens sur le site et
j'active mon compte dès que l'Agence
nationale du DPC a téléchargé ces
nouvelles données*

*Pour plus d'information, consultez le processus de gestion des données de l'Agence nationale du DPC.